

« Quand l'école se mobilise », numéro 196 – Juin 2015 de la Revue de la vie scolaire, éditée par l'ANCPE.

Ce numéro de la revue se propose de revenir sur « l'après janvier 2015 » et les attentats survenus à la rédaction de Charlie Hebdo. Gilbert Touza dans son éditorial interroge la mobilisation de l'Ecole autour des valeurs de la République selon l'expression consacrée. Il souligne la tendance générale de passer un peu **rapidement de la question de la liberté d'expression à celle de la laïcité, quitte à cristalliser de vives tensions dans les établissements**. Le sommaire du numéro illustre la richesse et l'intérêt soulevé par la problématique traitée. : une quinzaine d'articles rédigés par des chercheurs, des CPE, des inspecteurs, des enseignants, permettent des retours **historiques** (L'article du CPE K. Savadago propose un retour pertinent de ce point de vue, pour montrer comment la laïcité est constitutive même du projet de l'Ecole), des analyses scientifiques ou la présentation de **dispositifs et outils locaux**. La lecture de ce sommaire nous indique par ailleurs que la question des **valeurs que l'on souhaite défendre s'incarne en de nombreuses thématiques : autorité, laïcité, discriminations, éducation aux médias, citoyenneté**, etc.

S'il fallait résumer le dossier de cette revue en une idée forte, nous pourrions peut-être la formuler ainsi : **La nécessité de l'engagement collectif et de la formation des personnels pour construire des valeurs communes**.

Le dossier s'ouvre sur l'intervention d'E. Prairat qui, fidèle à ses travaux de recherche, permet de remettre en perspective la notion d'autorité avec les problématiques actuelles. Plutôt que de parler d'une crise de l'autorité, et à la lumière des travaux en sociologie, en philosophie etc. Prairat lui préfère la notion d'érosion. Rappelant que l'autorité n'est pas à confondre avec le pouvoir en ceci même qu'elle est un outil permettant l'obéissance et l'influence, et non la soumission et la contrainte, il montre comment d'un point de vue éducatif elle doit permettre « l'initiation et l'invitation à entrer dans le monde ». Prairat termine son article en faisant des propositions afin non pas de restaurer une autorité traditionnelle passéiste, mais d'instaurer une véritable autorité éducative. Il cite ainsi la nécessaire attitude individuelle d'attachement à des principes moraux forts, mais aussi le besoin d'un engagement collectif qui donnent une consistance à nos actes. Il faut enfin pouvoir faire des lieux d'éducation, qu'il s'agisse des établissements, mais aussi pourquoi pas les cellules familiales, de véritables « **oasis de décélération** ».

Il est intéressant de relier ce propos à celui de JM **Wavelet**, IA IPR EVS, qui dans son article insiste lui aussi sur la nécessité de reconstruire ensemble des valeurs communes. Partant du principe que la **valeur laïcité est celle qui permette l'avènement de toutes les autres valeurs**, Wavelet milite pour une école qui rétablit l'équilibre entre l'école qui instruit et l'éducation qui permet un véritable **parcours citoyen**. S'inscrivant dans une réflexion sur la philosophie de l'éducation, l'inspecteur insiste sur la nécessaire formation de la communauté éducative, dès le concours et au-delà, afin que la nécessité d'éduquer (dans ce sens d'accès à la citoyenneté) ne se voit pas reléguée face à la tendance de privilégier le développement des seules compétences reconnues par le monde professionnel, socio-économiques. L'entretien avec **C. Miquieu**, formateur ESPE, souligne cette nécessité d'une **formation en philosophie de l'éducation des étudiants** en master MEEF. L'inspecteur Wavelet ajoute enfin que c'est aussi en direction des familles qu'il faut d'agir mais aussi dans le cadre du nouvel enseignement « **Education Civique et Morale** » **que l'on va pouvoir œuvrer à cette véritable mutualisation des connaissances pour défendre une culture et des valeurs communes**. La contribution de **M. Cavaille**, CPE, relaie cette nécessité d'engagement collectif et propose une analyse intéressante : plutôt que de regretter le désinvestissement des enseignants dans ces questions de citoyenneté et de valeurs de la République, ne faudrait-il pas plutôt être vigilant à ce que **la vie scolaire ne les déresponsabilise pas en prenant en charge à leur place en fin de compte cette partie de nos missions communes ?**

**M. Clouet**, IA IPR en histoire-géographie s'inscrit à son tour dans cette nécessité d'engagement collectif. Il s'agit de partir d'un **diagnostic partagé**, y compris au niveau académique pour permettre

par la suite une **véritable pédagogie de la laïcité** au sein des établissements. Cette pédagogie trouvera toute sa place dans l'EMC, pour peu que tous se sentent concernés par cette discipline nouvelle. A son tour, Clouet, insiste sur l'importance de la formation des personnels sur ce champ. Un PAF adapté et des formations sur site doivent pouvoir être proposés.

Une collègue CPE, **F. Blondeel**, témoigne d'une même voix : **concernant la radicalisation possible et les dérives sectaires, on ne peut pas improviser**. Elle montre comment dans son académie la mise en place d'une véritable cellule de prévention et de formation, en association avec la Milvitude permet cet accompagnement des personnels.

Si l'on peut être interpellé par le constat un peu alarmiste de S. Radot, professeur d'histoire-géographie, à propos des « trop nombreux » incidents liés à la minute de silence, force est de constater qu'elle en tire les mêmes conclusions : Il s'agit de travailler ensemble à la redéfinition des valeurs républicaines que nous souhaitons partager avec les élèves. Cela suppose en amont une véritable formation des personnels, et en aval la possibilité de mettre en place un enseignement du fait religieux pour tous qui ne soit pas pour autant un catéchisme.

Les témoignages des **collègues CPE V. Héraut et O. Raluy** rappellent à très juste titre nous semble-t-il, que les **incidents liés à cette minute de silence auraient sans doute pu être évités si nous n'avions pas cherché à l'imposer à tous dans la hâte, baillonnant, censurant presque ainsi d'une certaine manière nos élèves, les empêchant d'exprimer leur propre émotion, y compris de refus**. Pour un certain nombre, il semblait inconcevable de laisser la parole de l'élève s'exprimer ainsi, générant par la même occasion une crispation du dialogue là où il aurait pu être ouverture. Les missions même des CPE est pourtant bien celle d'être dans l'accueil et l'écoute. Les auteurs terminent eux aussi en insistant sur **leur nécessaire implication dans l'EMC** qui est une occasion de travailler le **débat philosophique ou argumenté** avec les élèves, et leur permettre de développer la compétence essentielle du discernement afin de mieux lutter contre les préjugés.

L'article de **O. Delhaye et L. Ukropina** nous donne ainsi des éléments méthodologiques hérités de la psychologie sociale pour permettre une sensibilisation au quotidien des élèves, mais de nous-mêmes aussi en définitive, à la lutte contre toutes les discriminations, y compris celles de genre.

Ce discernement dans la liberté d'expression et sans censure semble pouvoir être aussi travaillé à travers **l'éducation aux médias**. De ce point de vue, l'article du collègue professeur-documentaliste L. **Gavignet** met en avant la nécessité de proposer une telle éducation qui travaille, sans omettre les risques liés aux médias sociaux, la question de la **parole libre** des élèves. Cet article nous rappelle aussi que nous disposons, en nos établissements de ressources vives pour toutes ces questions. Le **professeur documentaliste dispose d'une expertise qu'il faut savoir mettre à profit**.

Parfois c'est aussi du côté de personnels auxquels l'on pense moins qu'il faut se tourner. Le témoin d'A. Perret, assistant d'éducation, montre comment il a pu exploiter son master en Société et religions au service de séances de débat autour de la laïcité avec les élèves. L'article de Lemoine, Martin et Voltz expose quant à lui la manière dont l'EPS peut être saisi utilement dans ce travail de redéfinition et de transmission de valeurs collectives fortes. Parfois enfin on y parviendra à travers de véritables projets d'envergure tels que le « **Graines de citoyens** » du lycée Curie qui, s'articulant avec le projet d'établissement et associant de nombreux personnels, emmèneront les élèves jusqu'à Prague et Strasbourg pour découvrir **la diversité des religions, le communisme, les institutions politiques européennes, etc... dans le respect d'une laïcité vivante et « décripée »**.

A noter que le n°197 de la revue de la vie scolaire vient de paraître et rassemble les actes de deux colloques :

- ceux du colloque de Grenoble qui avait pour thème « La division du travail éducatif » On peut y lire les interventions de F. Fretigne, de C. Fosquenoy-Simonnet ainsi que les compte-rendus des ateliers portant sur ce que c'est qu'être CPE aujourd'hui, sur les questions de formation et de partenariat de l'école.

- ceux du colloque de Bordeaux sur « La vie scolaire ». On trouve ici les interventions de JL Denny, de D. Favre, ainsi que les comptes rendus d'atelier portant sur la vie associative et culturelle en établissement et le rôle que peut y jouer le CPE.

Enfin, le numéro 198 de décembre 2015 envisagera la question de l'orientation, et plus particulièrement celle des filles. Des contributions sont attendues jusqu'au 15 novembre 2015.

L'adhésion à l'association pour 33 euros permet de faire vivre la seule association professionnelle de CPE en France et de recevoir les 4 numéros annuels.